

Informations sur la gestion des déchets dans le district de Göppingen

Dans le district de Göppingen, quatre **tailles de conteneurs** sont autorisées pour les déchets résiduels :

- Bacs de 60 litres
- Bacs de 120 litres
- Bacs de 240 litres
- Grand conteneur à déchets de 1 100 litres

Les bacs à déchets résiduels équipés d'une puce électronique sont fournis gratuitement par l'entreprise de gestion des déchets.

Pour les quantités supplémentaires de déchets résiduels, il est possible d'acheter des sacs multi-usages de 30 litres.

La taxe sur les **déchets** se compose de la taxe annuelle et de la taxe de ramassage des ordures .

Le montant de la taxe annuelle dépend du nombre de personnes dans le ménage.

Le montant de la taxe de ramassage des ordures dépend de la fréquence à laquelle vous faites vider votre poubelle de déchets résiduels. Le véhicule de ramassage des ordures passe tous les 15 jours (www.awb-gp.de/termine/abfuhrtermine/). Mais vous ne devez présenter le bac pour le ramassage des ordures que lorsqu'il est complètement plein. Ainsi, vous parvenez à maintenir les frais de ramassage des ordures aussi bas que possible. Cependant, un minimum de 10 ramassages est facturé chaque année, même si le bac a été vidé moins souvent.

Pour les matières recyclables, la loi impose une obligation de tri. Elles peuvent être réintroduites dans le cycle économique en tant que matières premières.

Pour les **déchets de cuisine** organiques, tous les ménages et lieux de travail reçoivent chaque printemps un bon de 60 sacs bio. Les sacs bio sont collectés chaque semaine.

Les **emballages de vente** sont collectés dans le sac jaune, les emballages **en** verre dans les conteneurs pour verre.

Pour les **vieux papiers et cartons**, il existe plusieurs modes d'élimination :

- Collectes de vieux papiers des associations,

- Poubelles à papier de la société Fetzer (www.du-willkommen.de),
- Livraisons dans les centres de recyclage et déchetteries.

Les **gros appareils électriques** à mettre au rebut peuvent être facilement déclarés via [l'espace citoyens en ligne](http://www.myawb.de) (www.myawb.de) ou déposés gratuitement à la déchetterie située à Iltishofweg à Göppingen.

Il est possible de déclarer **jusqu'à 4 mètres cubes de déchets encombrants** une fois par an via l'espace citoyens en ligne (www.myawb.de) ou de les déposer dans les trois centres de recyclage de Göppingen et Geislingen contre remise du bon de recyclage de déchets encombrants.

Les **plastiques** sont acceptés gratuitement dans les trois centres de recyclage de Göppingen et Geislingen.

La plupart des types de déchets peuvent être déposés gratuitement dans les **centres de recyclage et** les déchetteries, tels que les vieux papiers et cartons, les métaux et la ferraille, les petits appareils électriques, le bois d'intérieur, les vêtements et chaussures en bon état, le liège, les lampes à économie d'énergie et les tubes fluorescents, les piles, les CD et DVD, les cartouches de toner, la graisse/l'huile alimentaire.

Les substances nocives peuvent être remises gratuitement à la collecte mobile des polluants (www.awb-gp.de/termine/abfuhrtermine) ou à la société DU à Göppingen-Holzheim (www.du-willkommen.de).